

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **31 (1959)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte
F. Hermenjat, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale
E. Virieux, architecte cantonal

GENÈVE

D^r A. Montandon
E. Martin, architecte

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte

FRIBOURG

R. Aeby, architecte

RÉDACTION

Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA
rue Saint-Pierre 1, Lausanne
tél. (021) 22 50 38

COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret

Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard, A. Hœchel,
A. Jaquet, J.-P. Vouga

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne
Chèques post. II, 66 22. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent «Habitation»:

USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement
FAS Section romande et Section genevoise de la Fédération des architectes suisses
SCH Société coopérative d'habitation, Lausanne
SCH Société coopérative d'habitation, Genève
SAL Société pour l'amélioration du logement, Genève
SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève
FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève

ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 7,20 par an. Etranger: Fr. 10,—
Prix du présent numéro: (Suisse) 80 ct.
Chèques postaux II, 66 22

Des logements pour les vieillards

par Johannes ROTH,
secrétaire général de la Fondation suisse « Pour la vieillesse »

A part les soucis matériels, la pénurie des logements est un des pires ennemis actuels de la vieillesse. L'expérience pratique démontre qu'une personne âgée devrait avoir les moyens de garder son appartement, sa chambre, son chez-soi à elle, aussi longtemps que possible. L'asile ou, comme on dit aujourd'hui, la maison de repos doit rester la dernière station pour ceux qui ne sont plus capables de diriger leur petit ménage ou qui, par suite de la pénurie générale des logements ou par suite des loyers trop chers, n'arrivent absolument plus à trouver un logement indépendant. Suivant l'exemple des pays nordiques et de la Grande-Bretagne, plusieurs villes et organisations privées de la Suisse se sont mises depuis 1932 à construire des logements spéciaux pour personnes âgées. Ces appartements ne sont ni grands ni luxueux, mais ils contiennent tout le nécessaire, ils sont installés de façon à être tenus en ordre avec le moins de peine possible et sont loués bon marché.

Vu qu'une partie essentielle des capitaux investis dans de tels logements doit être donnée à fonds perdus ou à un taux d'intérêt très bas, le financement ne pourrait aboutir sans la coopération de fonds publics et d'organisations privées d'utilité publique bien assises. Il est donc de la plus grande importance que nos autorités communales, cantonales et même fédérales s'intéressent à cet urgent problème et aux solutions envisagées et qu'on crée des bases légales là où elles font défaut, surtout sur le plan fédéral, ce qui permettrait d'apporter une aide efficace aux cantons qui ne disposent pas des moyens financiers publics ou des fonds privés nécessaires à cet effet.

Notre pays a déjà fait plusieurs efforts qui ont été couronnés de succès; nous disposons à ce jour de plus de 1400 logements pour personnes âgées dans dix villes différentes. Mais ce n'est qu'un début; il nous reste beaucoup à réaliser dans ce domaine, et nous espérons bien que nous arriverons à bout des difficultés en coordonnant le plus d'efforts publics et privés au service de nos aînés.

Sommaire:

Problèmes de logement des personnes âgées	11
Une revision qui s'impose	13
Cité Val-Paisible, à Lausanne	14
Cité Stöckacker, à Berne	17
Cité pour la vieillesse au Luzernerring, à Bâle	18
Cité Felsenrain, à Zurich	22
Le financement des constructions de logements par des coopératives	27
Table des matières, année 1959	29
Bibliographie	33